

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 25

votants : 28

OBJET :

**DÉCISION
MODIFICATIVE N° 2**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 27 septembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE et M. Stéphane CLOUET.

Madame Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE a été nommée Secrétaire de Séance.

Le budget de la Ville de L'AIGLE est voté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement. Une décision modificative est nécessaire pour modifier l'allocation des crédits d'un chapitre à un autre, pour ajuster le montant des crédits inscrits tant en fonctionnement qu'en investissement par opération et pour traduire budgétairement les décisions qui auraient été prises par le Conseil Municipal depuis l'adoption du budget primitif.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **4 OCT. 2021**

Publié

le : **4 OCT. 2021**

Le Maire,

Certains ajustements de crédits peuvent être aussi demandés par la trésorerie pour régulariser des opérations enregistrées au cours des exercices précédents, notamment concernant l'amortissement des biens de la commune.

La décision modificative doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Une 1^{ère} décision modificative a été adoptée en mars 2021, pour notamment prendre en compte l'affectation des résultats 2020 et intégrer les restes à réaliser 2020.



Philippe
VAN-HOORNE

La décision modificative n°2 qui vous est proposée se décompose ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

RECETTES	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)
Chap. 013 – Remboursement frais de personnel	18 000,00	
Chap. 73 – Impôts et taxes		143 438,00
Chap. 74 – Dotations et participations	276 167,00	
Chap. 75 – Pénalités sur marchés de travaux	16 068,00	
Recettes nettes	166 797,00	

DEPENSES	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)
Chap. 011 – Ajustement des charges à caractère général	45 000,00	
Chap. 66 – Charges financières – Ajustement des Intérêts Courus Non Echus	12 500,00	
Chap. 67 – Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	
Chap. 68 – Provision pour créances douteuses	16 088,00	
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	88 209,00	
Dépenses nettes	166 797,00	

EN INVESTISSEMENT :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)
Opérations réelles				
Régularisations sur subventions FCTVA	220 766,00		220 766,00	
Vente de biens ou terrains				151 000,00
Acquisition immobilière	60 000,00		113 481,00	
Opérations reportées		288 459,00		
Ajustements de crédits sur opérations en cours				
- Etudes	1 000,00			
- Logiciels	550,00			
- Marchés de travaux	17 160,00			
- Achat de véhicule	1 550,00			
- Solde travaux MSAP (contentieux)	25 85,00			
- Site « Frénéhard et Michaux » - Etudes	40 000,00			
- Site « Frénéhard et Michaux » - Démolition	820 000,00		825 000,00	
- Huisseries hôtel de ville	133 303,00			
Remboursement CDC des Pays de L'Aigle	54 151,00			
Nouvelles opérations	12 950,00		1 600,00	
Sous total opérations réelles	1 098 056,00		1 009 847,00	
Opérations d'ordre				
Régularisation d'avances sur marchés de travaux	170 792,00		170 792,00	
Virement de la section de fonctionnement			88 209,00	
Sous total opérations d'ordre	170 792,00		259 001,00	
TOTAL	1 268 848,00		1 268 848,00	

Parmi les opérations reportées figurent :

- la refonte du site internet,
- l'extension du réseau d'eaux pluviales rue Galleron,
- l'extension de la vidéo protection,
- l'étude relative au schéma directeur des eaux pluviales.

L'acquisition d'équipements pour la police, des travaux d'équipements dans les bâtiments communaux et le nouveau logiciel de l'aire de camping-cars sont des opérations nouvelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE la décision modificative n°2 présentée ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE